



Annexe réglementaire

3.3.2 - STECAL

Version arrêtée
19 février 2026

PLUiH
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
et d'Habitat

Rappel réglementaire

Article L151-13 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

1° Des constructions ;

2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire.

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du

secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

Définition et présentation du document

Le STECAL ou Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité permet la construction en zone A et N et ainsi offrir la possibilité aux exploitations agricoles et autres activités de se développer. Les STECAL ont un caractère exceptionnel, car de manière ordinaire les constructions sont interdites en zone A et N. Les STECAL sont identifiés, localisés et encadrés dans le règlement écrit. L'emprise au sol du projet est limitée pour chaque STECAL.

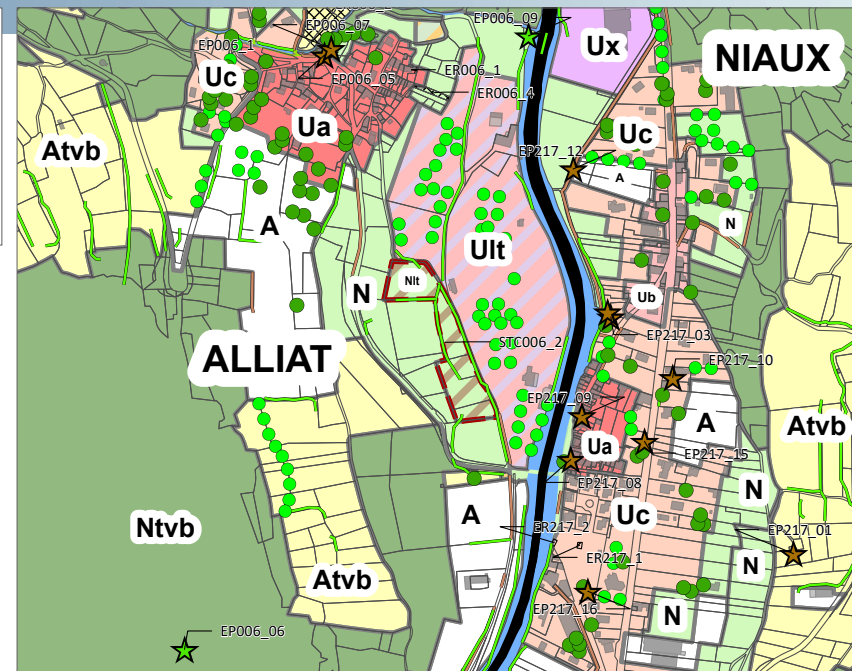
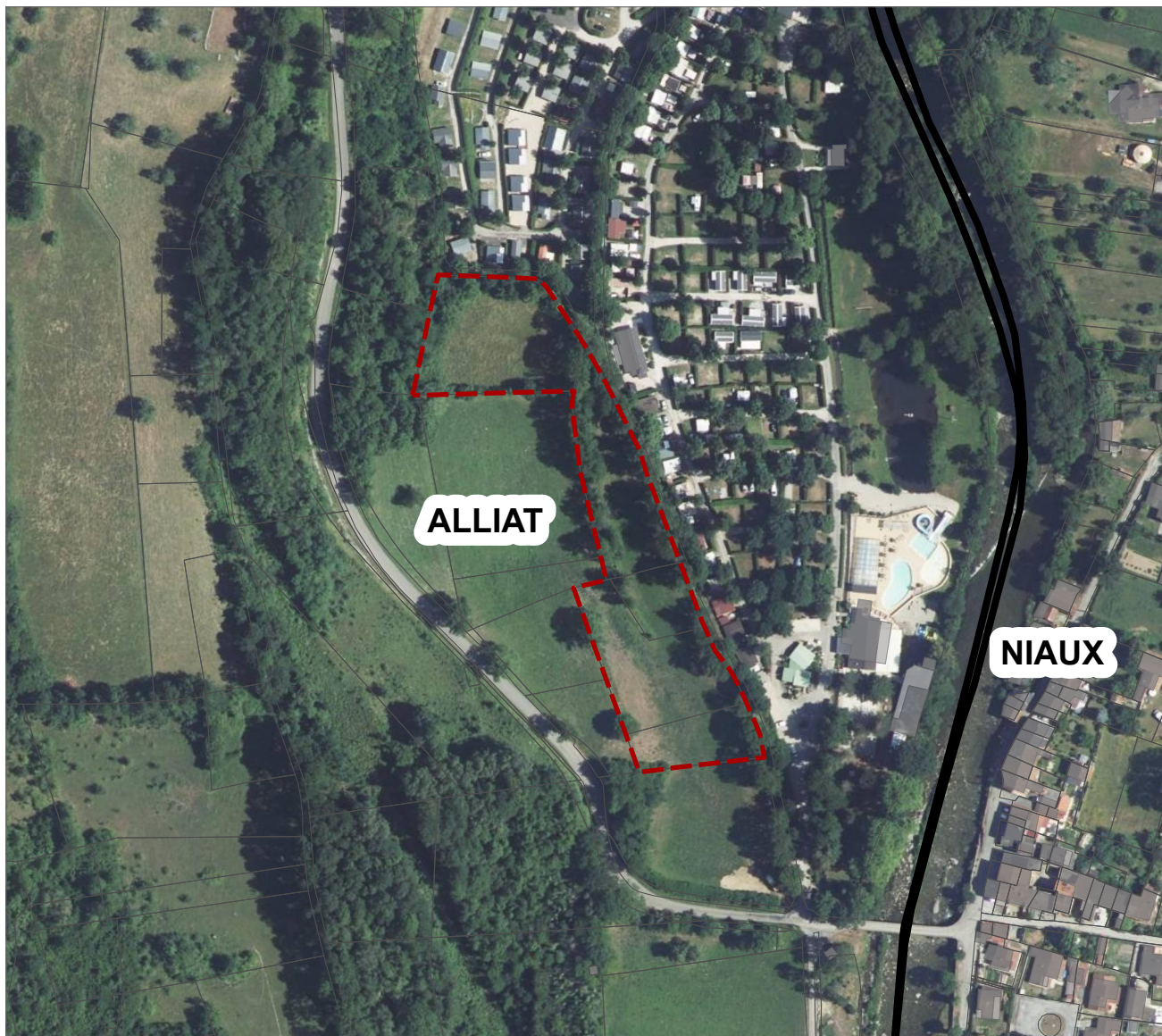
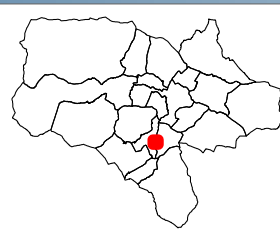
Le présent document liste l'ensemble des STECAL de la communauté de communes du Pays de Tarascon, par commune. Chaque STECAL est identifié par un identifiant unique, sa localisation ainsi que son emprise. Chaque fiche présente brièvement le projet. Ce dernier est décrit plus précisément dans l'étude de discontinuité.

Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC006_2

Commune : Alliat

Surface : 8763 m²



Projet de STECAL

Développement de l'activité du camping d'Alliat, création d'habitats insolites et chalets

Règles particulières

sous destination

- hébergement
- autres hébergements touristiques
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
1000 m²

dispositions opposables complémentaires

- les arbres présents sur le secteur et identifiés en éléments de patrimoine devront être conservés
- un couvert végétal pour assurer un ombrage devra être créé
- le projet devra tenir compte du parking en bordure de RD

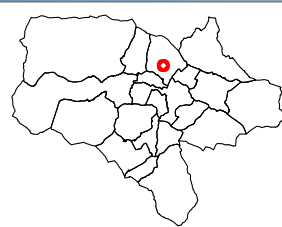


Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC015_1

Commune : Arignac

Surface : 2683 m²



Projet de STECAL

Aire d'accueil de camping-car

Règles particulières

sous destination
- locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
50 m²

dispositions opposables complémentaires
-le projet devra être intégré d'un point de vue paysager en suivant les dispositions opposables des OAP

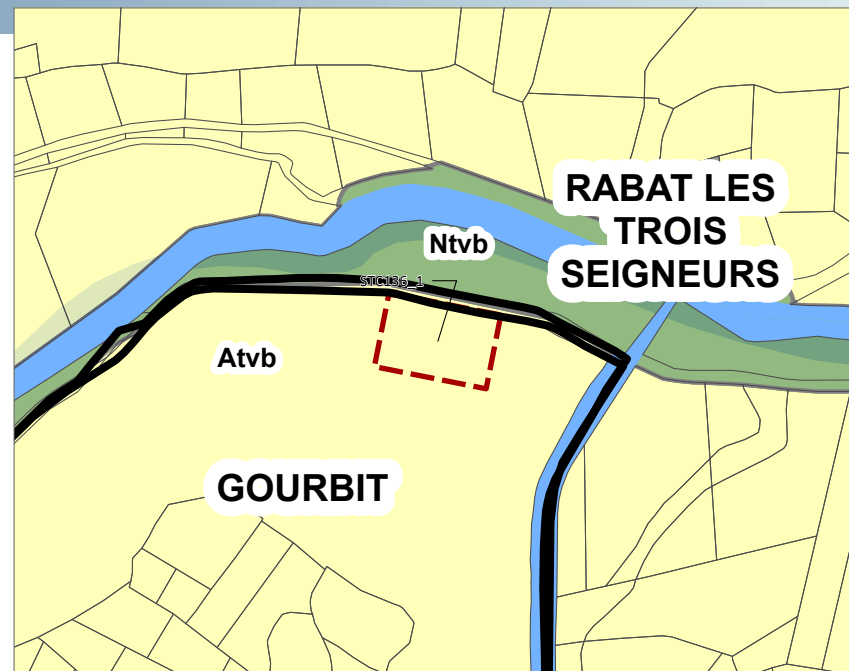
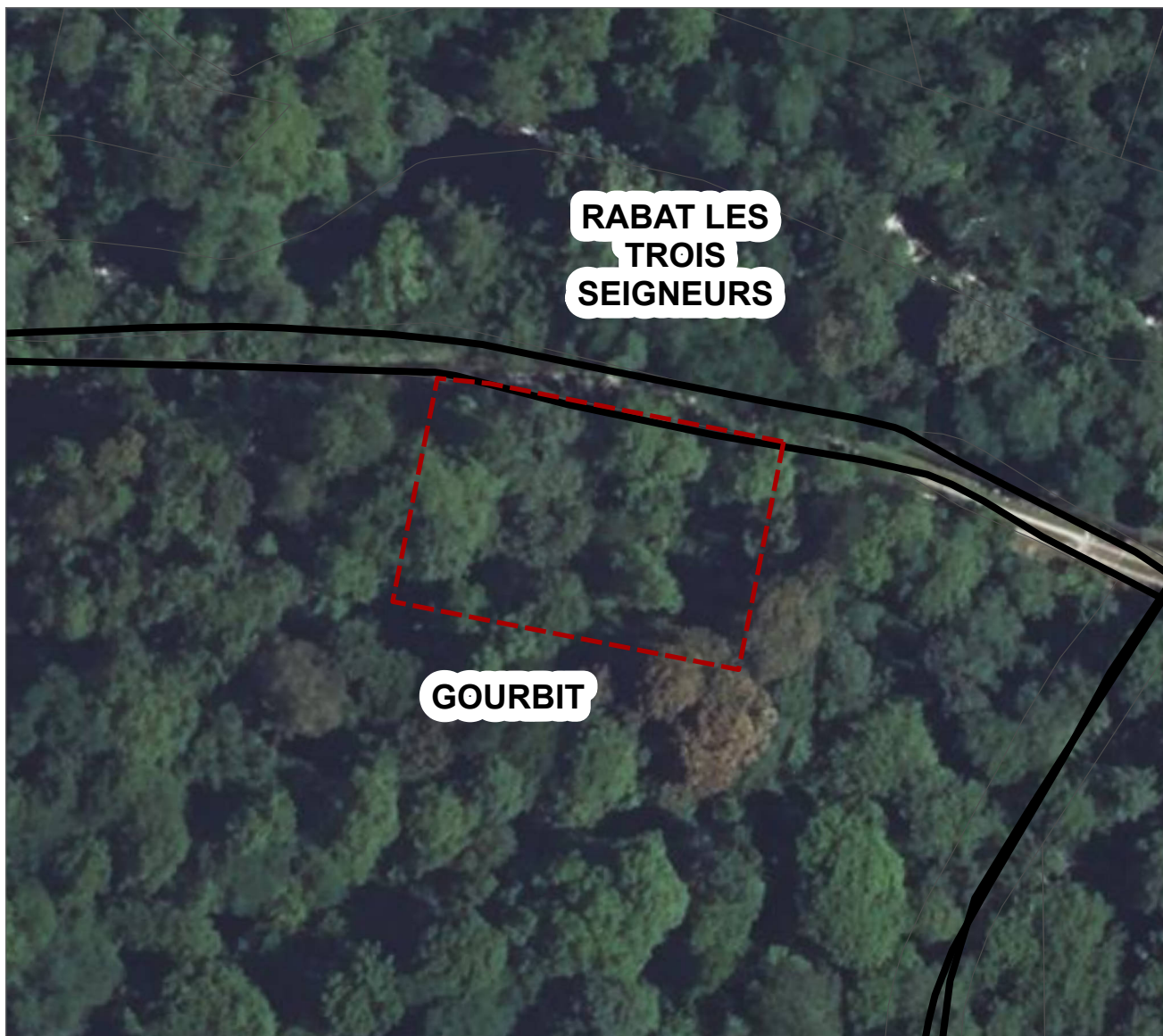
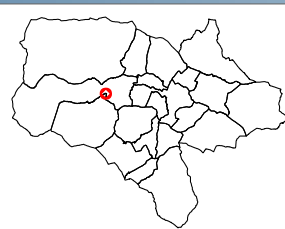


Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC136_1

Commune : Gourbit

Surface : 1010 m²



Projet de STECAL

Construction d'une station hydro-électrique

Règles particulières

sous destination
locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
1000 m²

dispositions opposables complémentaires
-l'insertion paysagère du bâtiment devra être travaillée en suivant les dispositions opposables des OAP

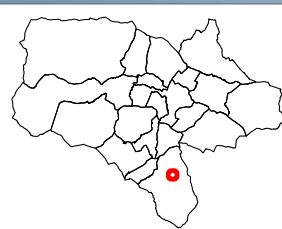


Identité du STECAL

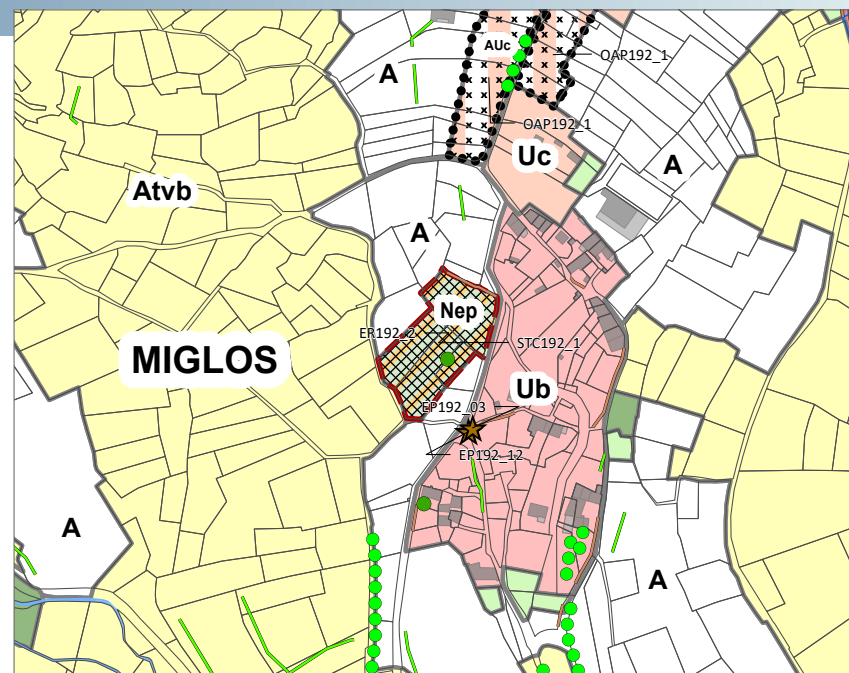
Numéro du STECAL : STC192_1

Commune : Miglos

Surface : 4373 m²



MIGLOS



Projet de STECAL

Construction d'une salle des fêtes communales et aménagement de ses abords

Règles particulières

sous destination

- autres équipements recevant du public
- locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
500 m²

dispositions opposables complémentaires

- le bâtiment devra se tenir sur la partie Nord au plus près de la route pour préserver la zone agricole, les boisements et la forme urbaine du hameau.
- le projet devra être intégré d'un point de vue paysager en suivant les dispositions opposables des OAP
- les installations et équipements ne devront pas impacter les capacités drainantes et la végétation
- les constructions devront respecter les règles de la zone AUep
- la hauteur maximale est limitée à 5 m

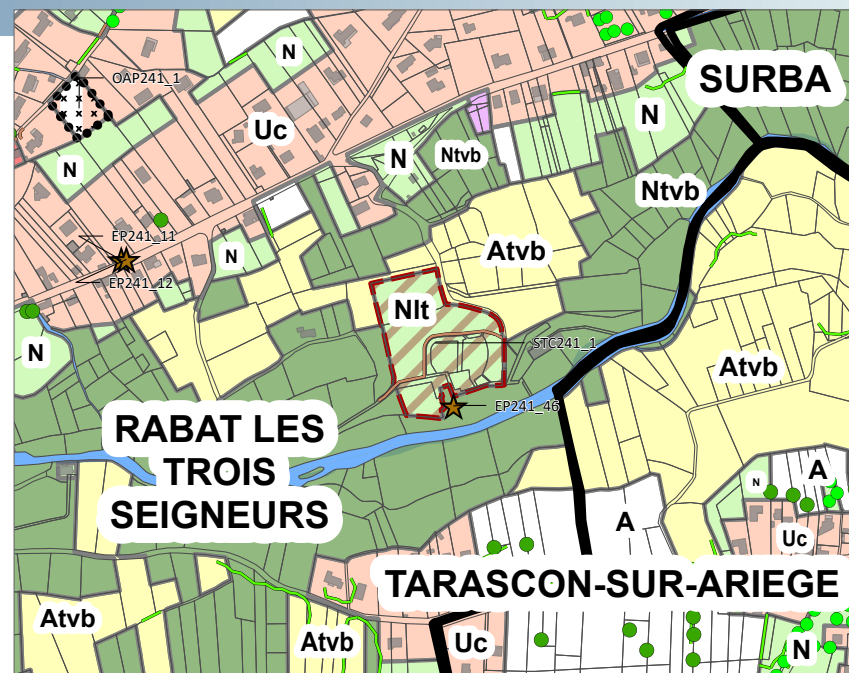
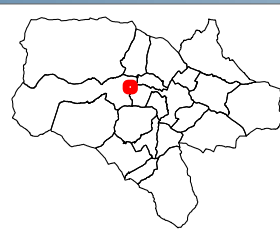


Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC241_1

Commune : Rabat-les-Trois-Seigneurs

Surface : 13423 m²



Projet de STECAL

Projet de loisirs et d'hébergements sur le site des forges d'Enfalits

Règles particulières

sous destination

- hébergement
- autres hébergements touristiques
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
200 m²

dispositions opposables complémentaires

- les arbres présents sur le secteur devront être conservés
- le projet ne devra pas impacter les fonctions drainantes du sol
- le projet devra respecter les dispositions du PPRN et des OLD

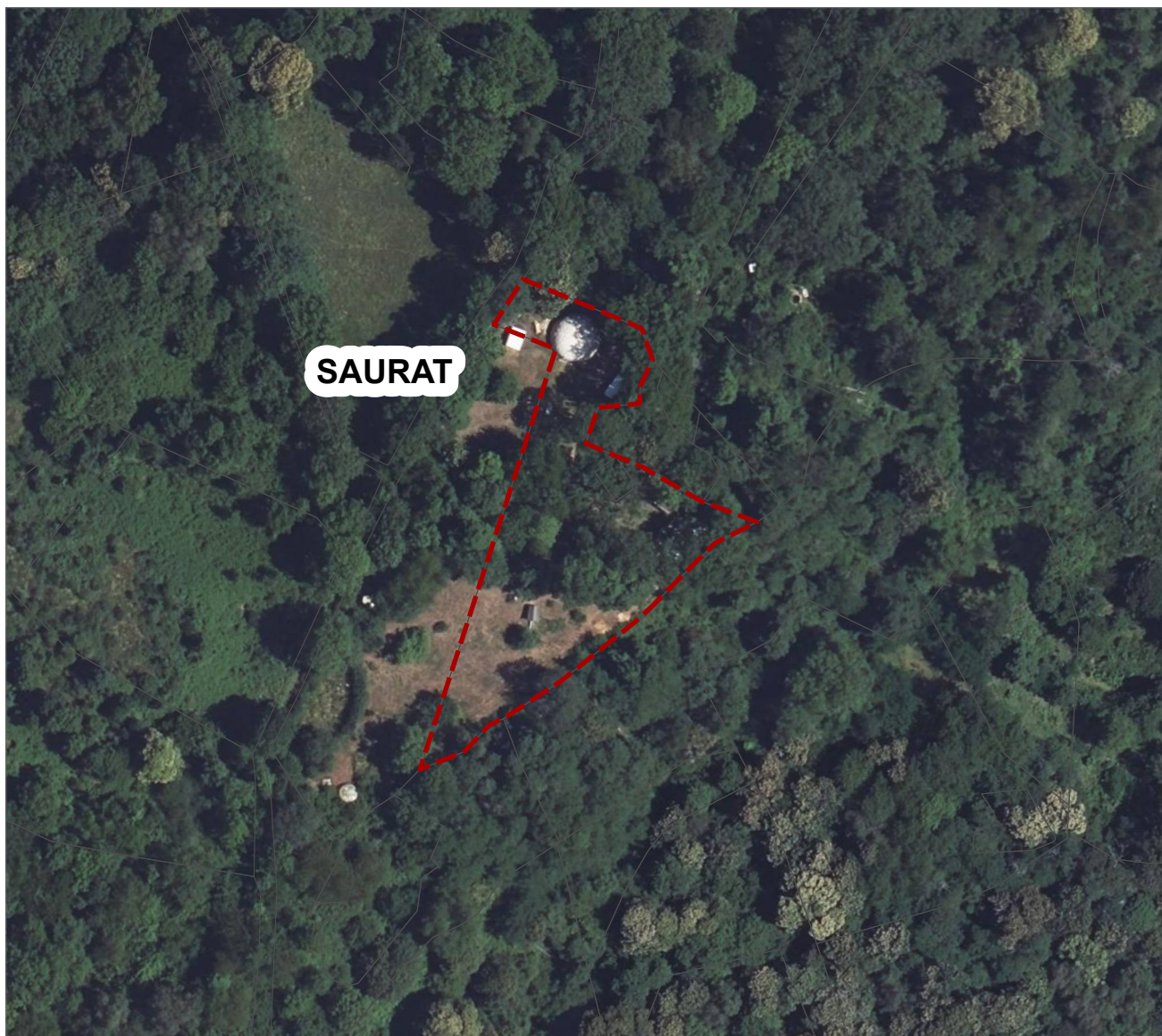
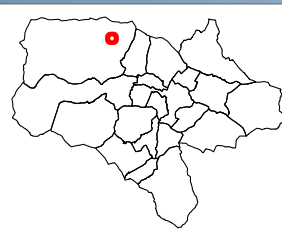


Identité du STECAL

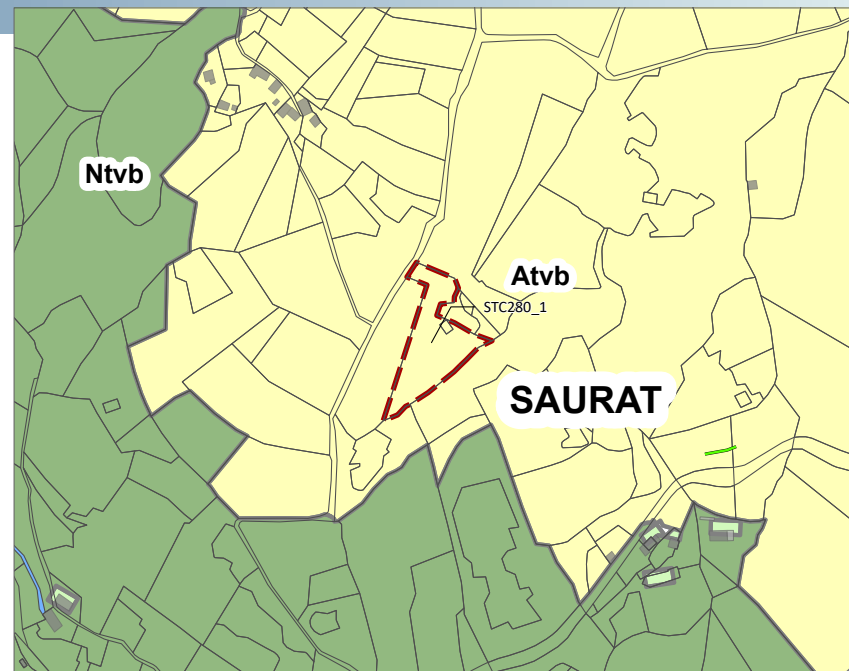
Numéro du STECAL : STC280_1

Commune : Saurat

Surface : 2978 m²



SAURAT



Projet de STECAL

Les cabane de l'Espinal : accueil touristique avec hébergements insolites

Règles particulières

sous destination

- hébergement
- autres hébergements touristiques
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
200 m²

dispositions opposables complémentaires

- le projet devra respecter les dispositions des obligations légales de débroussaillage (OLD)

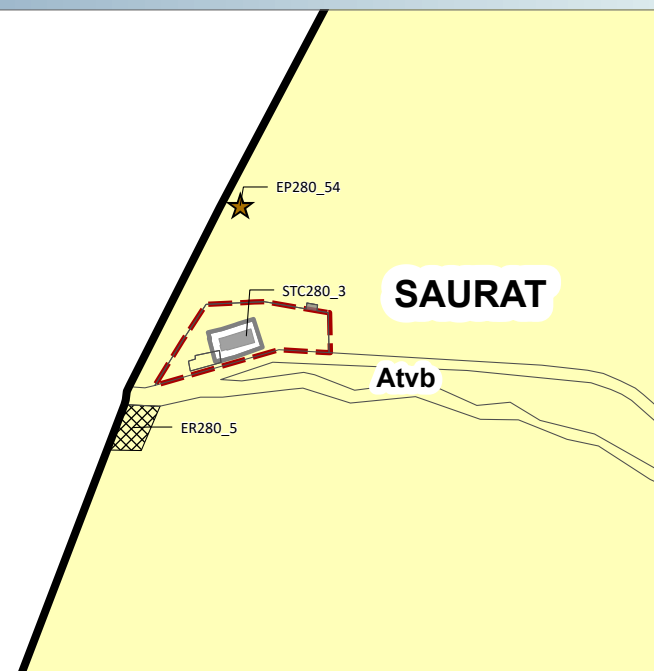
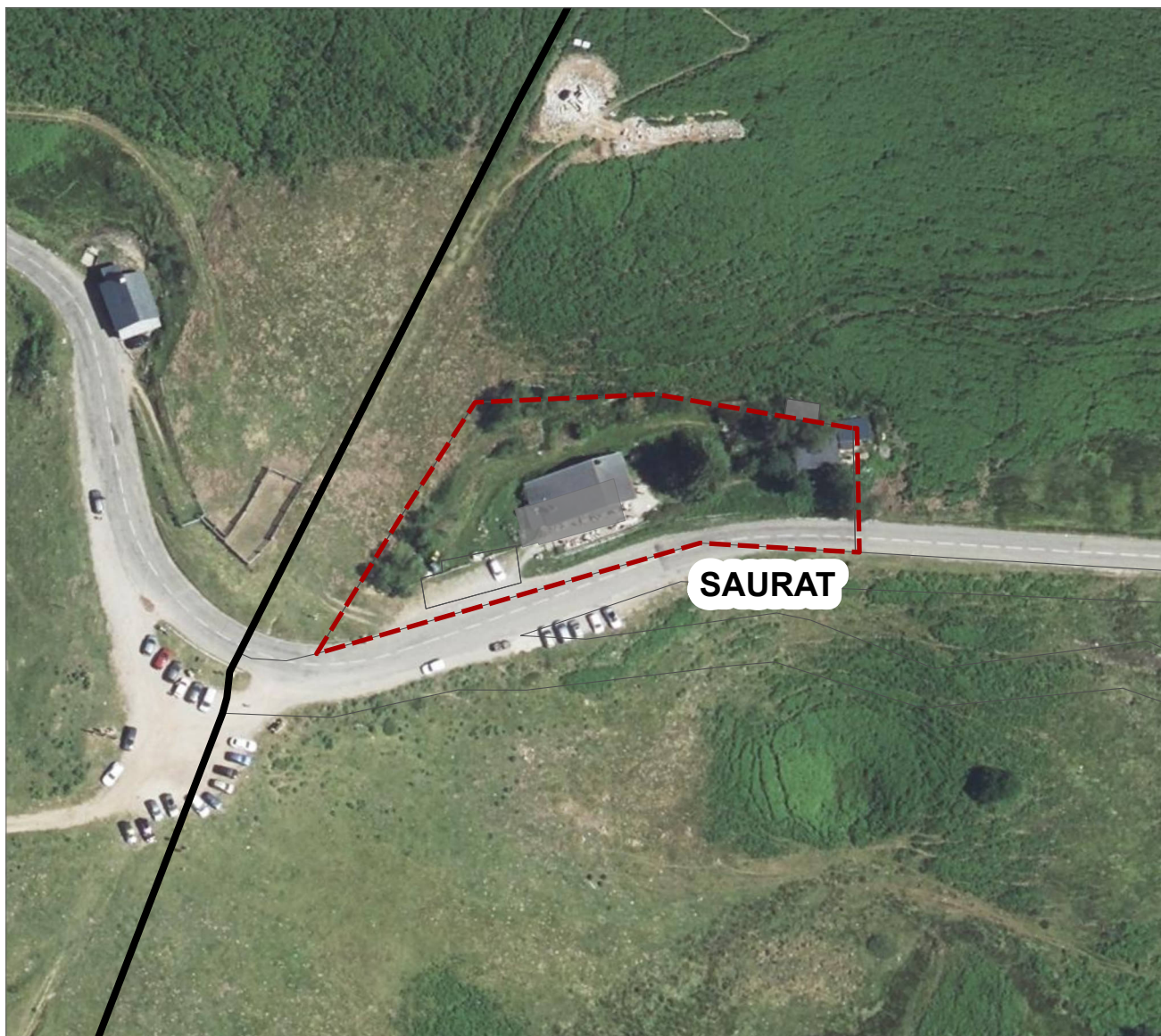


Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC280_3

Commune : Saurat

Surface : 2654 m²



Projet de STECAL

Développement de l'offre d'hébergement par la création de petits chalets et l'agrandissement des orrys

Règles particulières

sous destination

- hébergement
- autres hébergements touristiques
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
200 m²

dispositions opposables complémentaires

- l'architecture devra respecter la typologie des constructions locales et appliquer les orientations des OAP
- le projet devra respecter les dispositions des obligations légales de débroussaillage (OLD)

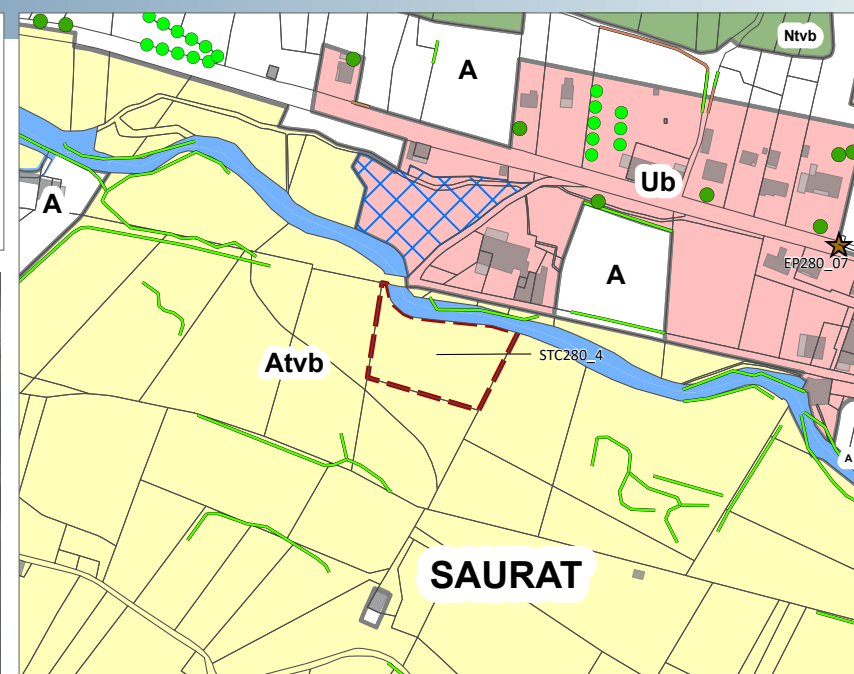
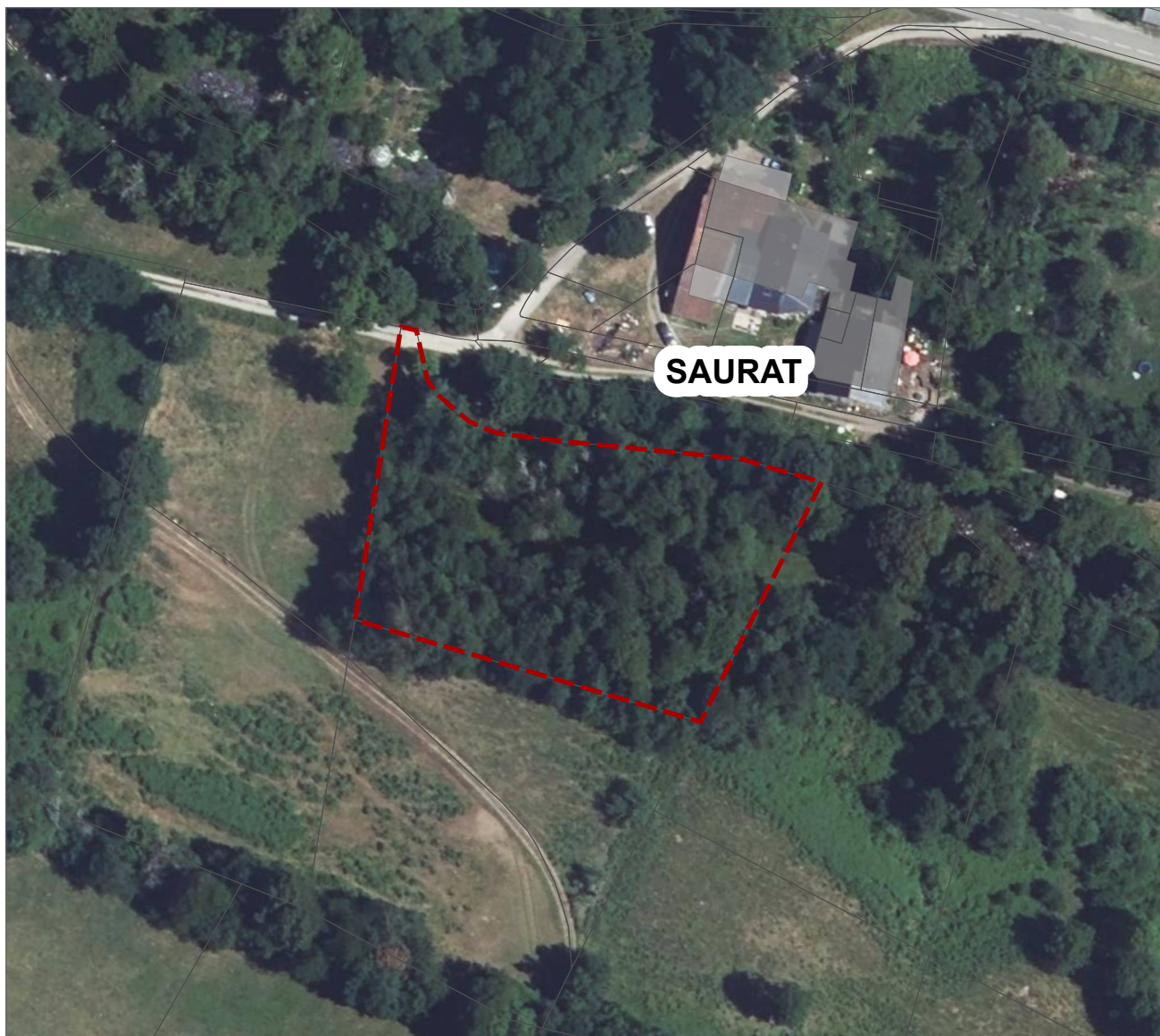
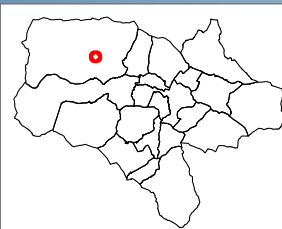


Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC280_4

Commune : Saurat

Surface : 3367 m²



Projet de STECAL

Création d'un microsite écotouristique ss forme d'habitats légers,autonomes/ réversibles,à très faible impact sur le milieu naturel

Règles particulières

sous destination

- hébergement
- autres hébergements touristiques
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
200 m2

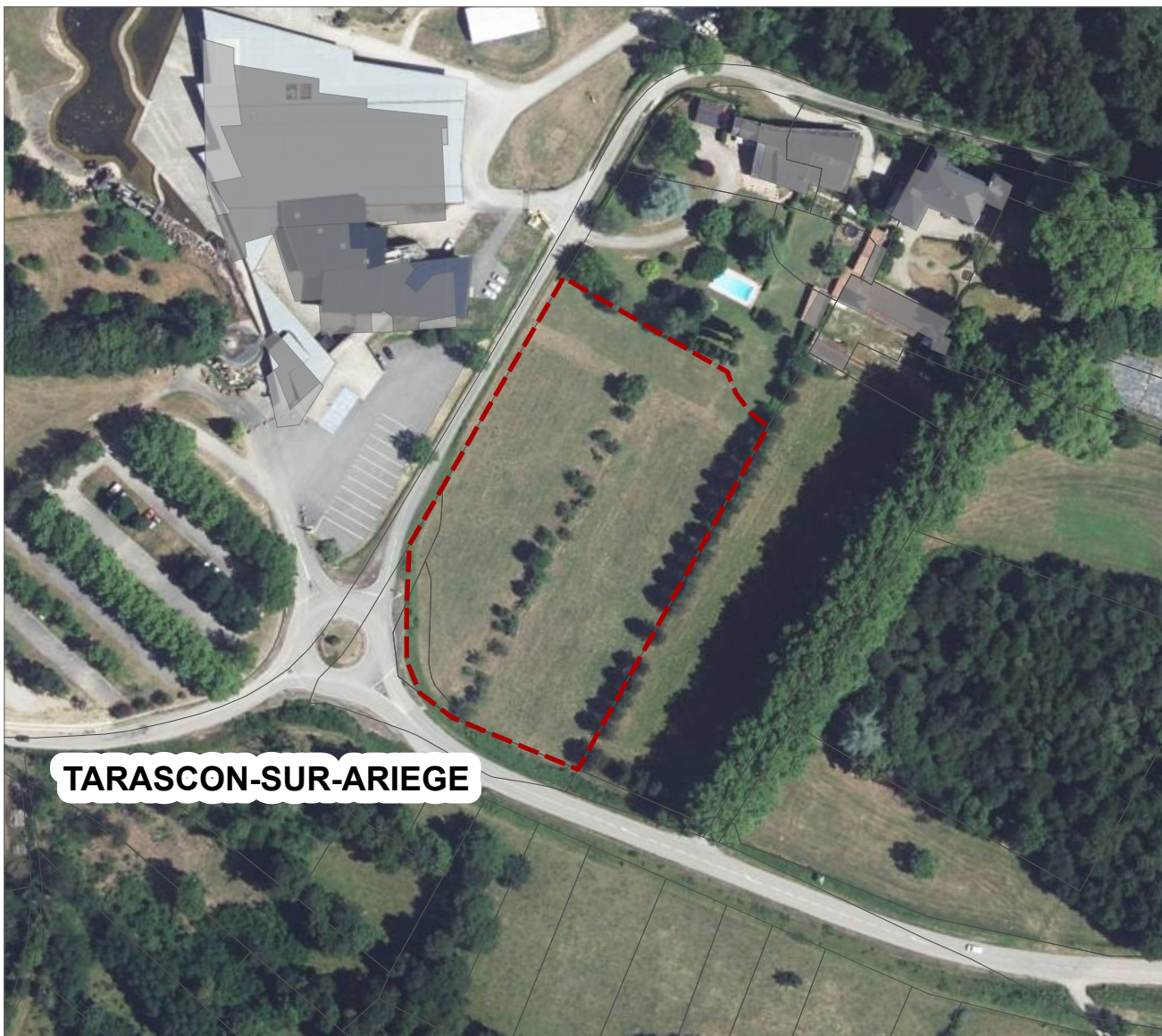
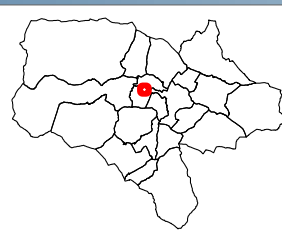
dispositions opposables complémentaires

- le projet devra respecter les dispositions du PPRN et des OLD
- garantir l'accessibilités des véhicules de secours



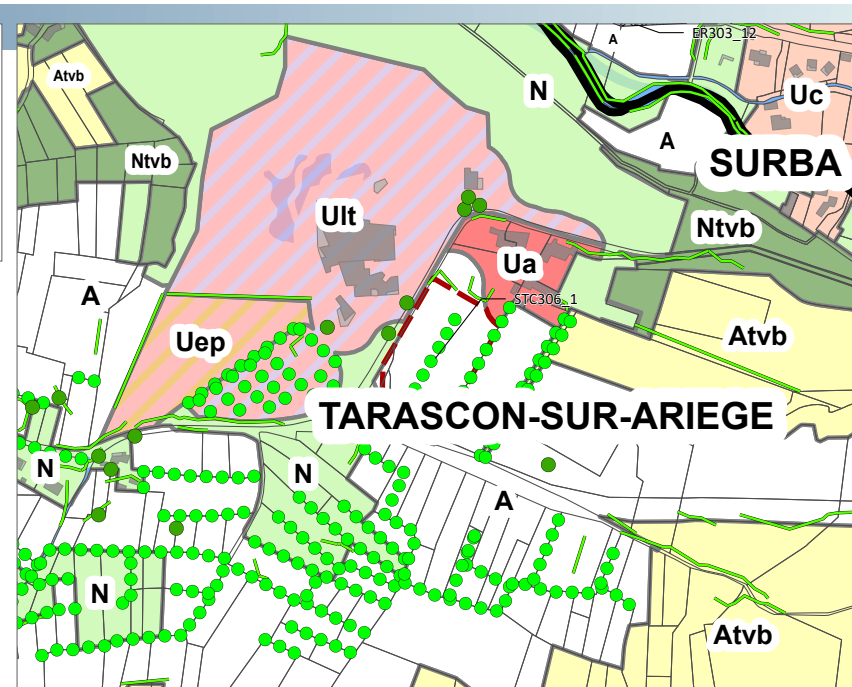
Identité du STECAL

Numéro du STECAL : STC306_1
Commune : Tarascon-sur-Ariège
Surface : 9140 m²



TARASCON-SUR-ARIEGE

0 20 40 80 Mètres



Projet de STECAL

Développement d'un projet de micro-fermes maraîchères en agriculture biologique : création de lien intergénérationnel et réinsertion

Règles particulières

sous destination

- exploitation agricole
- activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle
- autres équipements recevant du public

emprise au sol maximale à partir de la date d'approbation du PLUi-H
500 m²

dispositions opposables complémentaires

- les arbres présents sur le secteur et identifiés en éléments de patrimoine devront être conservés
- le projet ne devra pas impacter les fonctions drainantes du sol
- l'insertion paysagère du bâtiment devra être travaillée en suivant les orientations des OAP
- le projet devra respecter les dispositions du PPRN et des OLD